



## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'UN PREMIER TITRE DE CONDUITE

(Articles [R. 211-1](#) et [R. 221-5](#) du code de la route. - Arrêté ministériel du 20 avril 2012 modifié  
fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire)

**Je soussigné(e) :**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

### DÉCLARE SUR L'HONNEUR <sup>(1)</sup>

Avoir passé avec succès le contrôle des connaissances théoriques des règles de sécurité  
routière ayant donné lieu à la délivrance <sup>(1)</sup> :

**D'une attestation scolaire de sécurité routière  
de second niveau (ASSR 2)**

**D'une attestation de sécurité routière (ASR)**

Année de délivrance de l'ASSR 2 ou de l'ASR : .....

Nom de l'établissement de délivrance de l'ASSR 2 ou de l'ASR <sup>(2)</sup> : .....

.....

Ville de cet établissement : .....

.....

Fait à :

Le : .....

Signature :

(1) Cocher la case correspondant à votre situation.

(2) Indiquer le nom et la ville du collège, lycée, établissement qui vous a délivré l'attestation.

(\*) Toute fausse déclaration est passible des peines prévues à l'article 441-6 du code pénal. »